



BONNIEUX – GOULT – LACOSTE – LIOUX – MENERBES – MURS – ROUSSILLON – SAINT PANTALEON

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2008

L'an deux mille huit et le quinze décembre à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Etaient Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, Madame BRUNEL

Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs GROSCLAUDE, LAVAIL, RUFFINATTO

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Secrétaire de séance : Monsieur CASALIS

1/ Approbation du compte rendu sommaire du 21 novembre 2008

Vote à l'unanimité

2/ Création d'une structure multi-accueil petite enfance, pré-programme, plan de financement et demande de subventions

Didier PERELLO rappelle que le pré-programme prévoit la réalisation d'un bâtiment de 20 places d'une surface totale de 338 m² agrémenté d'un préau de 50 m² et 500 m² sont prévus pour les abords extérieurs.

Le bâtiment pourra s'inscrire dans le programme régional « 100 bâtiments exemplaires à basse consommation énergétique ».

L'installation d'une centrale photovoltaïque est prévue en option.

D'après le pré-programme, le coût total prévisionnel de l'opération hors taxes s'élève à 886 037,50 € soit 1 059 700,85 € TTC.

La communauté de communes dispose de trois opportunités foncières pour réaliser ce projet ; le site de Goult (parcelle cadastrée E 939, située quartier Pied-Rousset d'une surface de 5 624 m²) semble être le plus adapté à ce projet, sachant que la réserve concernant la révision nécessaire du PLU a été levée auprès des services de la DDE.

Anne Marie LE MAT confirme que la surface prévue respecte les normes en vigueur.

Claude JEAN fait remarquer que la puissance de la centrale photovoltaïque semble trop faible.

André BONHOMME soulève la question d'une surface suffisante à prévoir pour les parkings.

Didier PERELLO pense que la surface totale du terrain devrait suffir.

A ce stade de consultation des financeurs, le taux global de subventions attendues serait de l'ordre de 35 %, sachant que les modalités sont en cours de discussion dans les instances concernées ; un point sera fait début janvier 2009.

Devant l'importance de cette opération, le Président propose de solliciter le concours financier de l'Europe, l'Etat, la CAF, la MSA, le Conseil régional et le Conseil général, notamment au titre du contrat de plan 2009 – 2011 et du FDARI (2005 pour 15 000 € et 2008 pour 40 000 €).

Vote à l'unanimité sur le budget prévisionnel et sur les demandes de subventions.

3/ Convention avec le centre social « Lou Pasquié » - Bilan contrat d'objectifs 2008 – Débat sur les orientations budgétaires 2009

Didier PERELLO présente le bilan 2008, dont chaque conseiller a reçu le résumé et le débat s'engage sur les orientations budgétaires 2009.

Un tour de table des différentes communes a mis en évidence tout le bénéfice que les actions mises en place par le Centre apportent à nos citoyens.

Cependant, Gisèle BONNELLY s'inquiète des débordements lors des manifestations organisées pour les jeunes, demande à ce que les organisateurs soient plus rigoureux et enfin regrette la charge de nettoyage supplémentaire.

Didier PERELLO rappelle, à ce propos, que les communes doivent évaluer leurs charges supplétives (mise à disposition de locaux, eau, électricité, frais de personnel, transport, etc.) et, d'une manière générale, ces charges sont sous-évaluées et ne donnent pas lieu à un juste remboursement par la CAF.

Christian RUFFINATTO souhaite limiter les actions lorsque les inscriptions sont insuffisantes, notamment le CLSH de Ménerbes pendant les petites vacances.

Patricia LOUCHE réitère son souhait qu'un accueil périscolaire soit mis en place à Lacoste.

Didier PERELLO fait remarquer que l'activité « jeunes » à Goult ne donne pas entièrement satisfaction.

Pour 2009, la subvention attendue de la communauté de communes pour « Lou Pasquié » s'élève à 354 990 €, soit une augmentation de 7,44 % par rapport à 2008.

Devant le recul régulier de la participation de la CAF, il est urgent d'engager une réflexion sur le maintien ou non de certaines activités.

Une réunion de la commission « social », élargie à tous les maires, sera organisée dès le mois de janvier pour envisager et mieux définir nos actions communes au vu du détail analytique par action fourni par « Lou Pasquié ».

Le Conseil charge le Président d'adresser un courrier précisant à « Lou Pasquié » que la Communauté ne pourra pas prévoir au budget 2009 une telle augmentation de la subvention.

4/ Décisions modificatives

DM n°4 - Budget principal

Le Président explique aux membres du Conseil communautaire qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2008 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
012	6455		Cotisations pour assur. Capital-décès	6 418,00
27	275	OFI	Dépôts et cautionnements	200,00
23	2317	2006	Travaux de voirie	16 700,00
			Total	23 318,00

Crédits à déduire

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
011	616		Primes d'assurance	- 2 368,50
011	611		Contrat de prestations de services	- 4 049,50
16	1641	OFI	Remboursement emprunts en euros	-200,00
21	21571	20061	Acquisition matériel voirie	-12 700,00
21	2121	20062	Plantations d'arbres	-4 000,00
			Total	- 23 318,00

DM n°5 - Budget principal

Didier PERELLO rappelle l'historique du transfert du tractopelle de la commune de Bonnieux à la Communauté de communes.

Par délibération du 31 juillet 2008, le Conseil municipal de Bonnieux a rapporté la délibération approuvant le transfert du tractopelle et les charges qui s'y rattachent à la communauté.

Didier PERELLO rappelle que comme tous les véhicules mis à disposition de la communauté de communes, le tractopelle reste propriété de la commune qui le met à disposition et propose au Conseil de garder à charge de la communauté de communes la seule annuité de septembre 2006 à juin 2007, soit 6 568,70 €.

Il convient donc d'annuler le titre émis par la communauté pour un montant de 47 032,75 € et d'émettre un titre de 12 098,42 € sur le compte 1641 et de 3 666,60 € au compte 6611 correspondant au remboursement des échéances de juillet 2007 et juillet 2008.

Il propose de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2008 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
16	1641	OFI	Remboursement d'emprunts en euros	47 032,75
			Total	47 032,75

Crédits à déduire

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
204	2041	2007	Subv équipement foyer sportif	- 47 032,75
			Total	- 47 032,75

DM n° 2 - Budget annexe service des ordures ménagères

Le Président informe les membres du Conseil que suite aux annulations pour erreurs matérielles ou autres, après envoi des relances et commandements de payer par la Trésorerie de Gordes, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

Comptes dépenses

Chapitre	Compte	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 100,00
		Total	6 100,00

Comptes recettes

Chapitre	Compte	Nature	Montant
70	70611	Redevance ordures ménagères	6 100,00
		Total	6 100,00

5/ Etat de non valeurs

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que le comptable du trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette pour un montant total de 5,85 €. Il demande l'admission en non-valeurs de ces onze titres.

Vote à l'unanimité

6/ Questions diverses

. Le président du SIRTOM a adressé un courrier à la perception de Gordes concernant une facture de 2 600 € TTC de lavage de benne datant de 2006. Le mandat du SIROM a été rejeté par la trésorerie car le SIROM a été dissout. Les communes, appartenant au SIROM (Goult, Lioux, Murs, Roussillon, St Pantaléon) ayant perçus l'actif restant au 31/12/2006, un titre sera émis à chaque commune au prorata du nombre d'habitants pour honorer cette facture.

. Une réunion sur le fonctionnement de la ZAC de Pied-Rousset est organisée le jeudi 18 décembre prochain à 18h30 dans les garages communautaires.

. Un recensement des familles relogées suite aux fortes pluies des 14 et 15 décembre dernier est effectué par la CAF. Merci d'adresser les coordonnées des personnes concernées au secrétariat de la communauté.

. Une réflexion doit être engagée par la commission voirie sur la modification des statuts à propos des interventions de la communauté de communes dans les communes pour les opérations de déneigement.

Les prochains conseils communautaires se tiendront à la salle du Temple à Lacoste.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché, le 22 décembre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.